



**DU DEFI DE LA RESILIENCE, AUX  
EXIGENCES DE L'EMERGENCE DE  
L'ECONOMIE ALGERIENNE :**

**LES RECOMMANDATIONS  
DES EXPERTS**



CNES - CABINET  
2015



## OBSERVATIONS PREAMBULAIRES

Le présent document consigne l'essentiel des préconisations issues des débats et échanges ayant eu lieu au sein du « collège des experts ». Il ne fait donc que reproduire la quintessence des « regards croisés » installés à la Résidence El Mithak (2015/09/20). Pour mieux apprécier les termes de référence de l'argumentaire qui sous-tend chacune des préconisations explicitées ci-après, il convient d'avoir à l'esprit l'ensemble du protocole des « attendus » tel que restitué dans le document portant « synthèse » des avis motivés émis par les experts eux-mêmes. La lecture attentive de ce dernier constitue donc un prérequis incontournable.

### **MESURES A TRES COURT TERME, DONT CERTAINES AURAIENT, LE CAS ECHEANT, VOCATION A FIGURER DANS LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2016.**

- UNE TELLE HYPOTHESE SUPPOSERAIT QUE, DANS LA PERIODE INTERCALAIRE, SOIT AVANT L'ADOPTION/PROMULGATION DE LA LOI DE FINANCES POUR 2016, DES « NAVETTES BI-DIRECTIONNELLES » PUISSENT ETRE ORGANISEES ENTRE LE GOUVERNEMENT ET CHACUNE DES DEUX CHAMBRES DU PARLEMENT -

- 1.** Arrêter une trajectoire budgétaire étalée dans le temps, par exemple une période de 3 à 4 ans, pour afficher une vision qui dépasse le très court terme et pour répartir dans le temps les efforts d'ajustement. Il est nécessaire de ne pas gripper la croissance économique, essentiellement tirée pour le moment par la dépense publique. A ce niveau, un exercice de simulation doit nécessairement être effectué par les services du Ministère des Finances.
- 2.** Prendre des mesures symboliques pour afficher la mobilisation de l'ensemble des cadres de l'Etat à l'effet de juguler les effets de la baisse des recettes. Il est évoqué une baisse des salaires de 5% pour les hauts fonctionnaires et cadres supérieurs de l'Etat.
- 3.** Moduler, selon des critères à arrêter, le délai d'exonération de paiement de l'IBS ; il faut réduire de moitié le délai pour les activités faciles à mettre en place et qui entrent assez rapidement en rentabilité. L'industrie et les autres activités porteuses, demandant le plus souvent un investissement plus lourd, doivent continuer de bénéficier des mesures actuelles.
- 4.** Relever davantage l'écart incitatif entre les entreprises de production et l'activité d'importation pour la vente en l'état. L'IBS dans ce second cas devrait atteindre un minimum de 30%. Diminuer dans le même temps l'IBS de 2 ou 3 points au profit du secteur industriel et l'augmenter d'autant pour les services autres que les services nobles, relevant de l'EFC (réalisation d'applications informatiques par exemple).

- 5.** Accélérer la mise en place du système de marquage fiscal, adopté par le Gouvernement en Août 2014, à l'effet d'une meilleure traçabilité des produits importés ainsi qu'une meilleure collecte des taxes inhérentes à ces derniers.
- 6.** Redynamiser rapidement le Conseil National de la Statistique, en installant sa nouvelle composante et le charger d'élaborer une SNDS (Stratégie Nationale de Développement de la Statistique), conforme aux standards universels, en concertation tant avec les services statistiques des différents secteurs et des grandes institutions de l'Etat, qu'avec l'Office National des Statistiques (ONS). Une implication forte du Ministère de l'intérieur et des collectivités locales (MICL), à travers sa Direction Générale en charge du « programme portant modernisation de l'état civil », est plus que nécessaire, dans la mesure où l'instauration d'un Numéro d'Identification National (NIN) peut constituer les fondations du futur SNIS. Le projet de Stratégie Nationale de Développement de la Statistique devra être soumis à l'examen du Gouvernement, pour adoption, avant la fin du premier trimestre 2016.
- 7.** Rétablir les règles de la concurrence saine et loyale au sein du marché, en redynamisant le Conseil National de la Concurrence, en renforçant son autonomie et en améliorant ses moyens d'action.
- 8.** Augmenter le prix du carburant plus substantiellement que ne le propose le projet de loi de finances pour 2016. La voiture restant une consommation des classes moyennes et des hauts revenus, il faut prévoir une hausse de 10 DA pour l'essence et de 15 DA pour le gasoil et ce, dans l'attente de la mise en place de mécanismes permettant de disposer d'un système plus rigoureux qui ne désavantagerait ni le système productif ni les services dédiés aux fractions les plus larges de la population, tels que le transport en commun.
- 9.** Instaurer un paiement conséquent au titre de la vignette pour les véhicules de luxe (dépassant 10 CV). Ce paiement devrait être doublé voire triplé pour les véhicules diesel. La vignette des véhicules allant de 7 à 9 CV devrait être augmentée de 50% (de 4000 à 6000DA) pour les véhicules essence et de 100% pour les véhicules diesel, le tout allant dans le sens des orientations que s'est fixées l'Algérie dans la perspective de la très prochaine « COP 21 ».
- 10.** Obliger les entreprises et les administrations publiques à recycler leurs déchets en papier et en plastique, en les triant et en sollicitant des entreprises publiques telles que Tonic et d'autres pour le recyclage. Chaque institution doit démontrer dans un premier temps le recyclage de pas moins de 15% de ses achats de consommables en plastiques et en papier.
- 11.** Agir pour réduire les importations, en décourageant l'importation des biens de luxe et des biens pour lesquels le pays dispose de substituts locaux par l'instauration de taxes élevées et de normes restrictives.
- 12.** Revoir les dispositions du programme de conformité fiscale volontaire, en adoptant un taux dégressif en matière de taxe forfaitaire, soit - 1.5% par bimestre partant du 31/12/2016. Ainsi, tout dépôt de liquidités entre janvier et février 2016 serait exonéré de taxe forfaitaire, alors que celui effectué entre mars et avril 2016 induirait le paiement d'une taxe de 1.5% du montant et ainsi de suite, ce qui fait que seuls les retardataires auront à payer la taxe forfaitaire telle que fixée à 7%. Dans le même ordre d'idées, il est préconisé une exonération totale ou partielle sur les montants dont les détenteurs-déposants s'engageraient à les investir dans les filières économiques privilégiées par le Gouvernement.

- 13.** Lancer des études d'impacts visant l'appréciation de l'efficacité des différentes dispositions de bonifications fiscales. Dans cette optique et notamment, il y a lieu de revoir la bonification des taux d'intérêt applicables quant à la création de la micro entreprise en introduisant une discrimination favorable à certains secteurs tels que ceux devant permettre de « noircir la matrice industrielle » par le biais de « chapelets » de PME/PMI/TPE et Start Up orientées économie numérique et/ou services nobles adossés aux chemins critiques de la *Knowledge Economy* et de l'innovation (TIC, formation hautement spécialisée et/ou continue, services-conseil, etc.). On peut, par ailleurs, diminuer progressivement la bonification apportée aux secteurs qui sont saturés ou en voie de l'être.
- 14.** Activer les dispositions concernant le marché à terme des devises, permettant aux banques d'utiliser librement leurs dépôts en devises.
- 15.** Imposer aux grandes surfaces et grands magasins ayant les possibilités techniques (terminal de paiement) d'accepter le paiement par carte.
- 16.** Diminuer de manière significative la croissance de la consommation interne d'énergie en favorisant l'utilisation d'équipements peu énergivores, notamment les climatiseurs et les véhicules qui devraient être taxés selon leur efficacité énergétiques, par paliers de 100%. Il est préconisé d'adopter des normes proches des normes européennes qui demeurent parmi les plus sévères au monde.
- 17.** Encourager l'investissement national et étranger à travers une accélération de la levée des contraintes bureaucratiques déjà engagées s'agissant des assiettes foncières pour les infrastructures touristiques, tout en améliorant les conditions de financement des projets entrant dans le cadre de la promotion des activités touristiques. A cet égard, le secteur touristique est considéré comme étant le plus propice à une application « à géométrie variable » de la règle 51/49.
- 18.** Permettre au privé de prendre en charge l'aménagement des ZET (Zones d'expansion touristiques), afin de débloquer les investissements dans ces zones, quitte à prévoir des compensations d'ordre fiscal ou autre.

**MESURES A COURT TERME**

- 19.** Revoir la configuration actuelle du système budgétaire, jugé archaïque, car adossé au modèle « dépenses par nature » en l'orientant vers une configuration par « objectifs », par « projet » et par « programme ». A cet effet, il devient urgent de faire aboutir le projet en cours au Ministère des Finances et portant Modernisation du Système Budgétaire (MSB). La plateforme logicielle du Ministère des Finances, portant "Système d'information budgétaire de l'État (SIBE)", lancée en 2011 devrait contribuer plus activement à cet effort de reconfiguration. L'aboutissement de ce projet permettra au Gouvernement d'utiliser les outils de rationalisation budgétaire universellement adoptés : « rationalisation des choix budgétaires » (RCB), "planning and programming budget system" (PPBS), ou encore la « révision générale des politiques publiques » (RPP). Il est préconisé de fixer la date du 31 Décembre 2016, comme date butoir à l'entrée en vigueur du nouveau système.
- 20.** Accélérer l'instauration du péage pour l'usage de l'autoroute, en vue de démonter la soutenabilité économique de certaines infrastructures publiques de base, ce qui permettra d'amorcer une transition vers un financement par le marché de celles-ci, (autoroutes, aéroports, ports, gares routières, centres de gestion de déchets, etc.), allégeant ainsi de manière significative le budget d'équipement.
- 21.** Réduire le train de vie de l'Etat et rationaliser ses dépenses. Il est préconisé de fixer à l'Etat un objectif de réduction de 20% de ses dépenses de fonctionnement, avec une efficacité meilleure, dans un horizon de quatre à cinq ans. A cet égard, il est proposé de maintenir, pendant plusieurs années, le montant nominal actuel des dépenses de fonctionnement, afin de les faire baisser de façon quasi mécanique par le seul effet de l'ingestion d'une fraction quelconque du taux d'inflation.
- 22.** Mobiliser des financements alternatifs « extrabudgétaires » pour les projets d'équipement, en ayant recours aux institutions internationales (BAD, Banque Mondiale, FMI, FADES, etc.) et au Partenariat Public Privé (PPP), le privé s'entendant aussi bien de privé local et international. Même pour des contributions minimales, de tels financements « extrabudgétaires » sont de nature à contribuer à la rationalisation de la gestion, tout en réduisant les gaspillages et la corruption, par le biais d'une plus grande transparence et d'un plus haut degré d'efficacité. Pour ce faire, les experts estiment qu'il serait judicieux de créer une agence ad hoc chargée du montage financier des projets et qui, outre d'être dotée de règles de gouvernance sophistiquées, serait soumise au contrôle du Parlement. La CNED pourrait être chargée de cette mission.
- 23.** Segmenter le financement du déficit budgétaire résiduel en deux parties, finançables séparément. La partie relative au budget d'équipement, éligible au financement par le marché via l'émission d'obligations. La partie concernant le déficit de fonctionnement ferait l'objet d'un financement par un emprunt national de solidarité.
- 24.** Réaliser un audit exhaustif de l'ensemble des subventions et des transferts explicites et implicites qui grèvent le budget, pour un montant total représentant entre 20% et 30% du PIB, selon différentes études. Cette tendance est intenable sur le moyen et le long termes. Les audits réalisés devraient également proposer une critériologie visant un meilleur ciblage des

subventions, ciblage dont la vertu serait de maintenir la dispensation des politiques sociales dans un « archétype idéal » soucieux de toujours plus d'équité et de bien-être s'agissant des catégories les plus vulnérables de la population, pour mieux installer cet équilibre dans la durabilité. Cette critériologie doit relever des standards internationaux les plus élevés, prenant en compte le plus ou moins haut degré de nécessité pour les ménages et les besoins des entreprises, tant il est évident qu'il faut produire de la croissance pour mieux la répartir.

- 25.** Adopter, dans le sillage de l'autorisation accordée aux communes de financer les projets d'équipement, un système fiscal local flexible permettant aux communes, selon leur niveau de développement économique, de voter librement les taux de certaines taxes directes composant le budget communal, en particulier les taxes foncières et les taxes d'habitation. Il y aurait lieu également de reconsidérer le système actuel de recouvrement des taxes et impôts au niveau du lieu de domiciliation des sièges sociaux des entreprises, sièges dont la grande majorité se trouvent dans les grandes agglomérations, voire même dans la capitale.
- 26.** Permettre aux communes la révision des valeurs locatives cadastrales servant de base à la détermination des taxes foncières sur les propriétés bâties qui sont perçues au profit exclusif des communes, et inclure dans ces taxes le foncier non bâti qui représente un volet très important dans certaines communes des hauts plateaux et du Sud.
- 27.** Agir auprès des organes de gestion légaux des banques publiques en vue de les amener à proposer des taux d'intérêt réels positifs sur l'épargne ; cela permettra à la fois d'augmenter les fonds prêtables pour l'investissement et de réduire la demande de biens de consommation, satisfaite à 70% par l'importation.
- 28.** Mener des études de filières, ou mettre à jour celles qui existent, en vue d'en dégager celles qui présentent le meilleur potentiel de croissance par une approche conjuguée, combinant la substitution aux importations et l'insertion dans les chaînes de valeur régionales et internationales. A cet effet, ces études se doivent de tenir compte des mutations internationales en cours et d'arrêter les mesures nécessaires pour un accompagnement des entreprises algériennes dans cette nécessaire insertion aux chaînes de valeurs régionales et internationales. Il s'agit notamment de tirer profit de la hausse des coûts de production en Chine, qui pourrait se traduire au cours des dix prochaines années par un transfert de millions d'emplois manufacturiers chinois vers d'autres régions du monde. Les multinationales occidentales et les entreprises chinoises elles-mêmes procèdent d'ores et déjà à une délocalisation de leur production vers des zones à plus faible coût salarial comme l'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne. Elles devraient être davantage enclines, à présent, de délocaliser vers des zones comme l'Algérie, à coût plus élevé certes, mais qui sont plus proches des grands marchés de consommateurs, tels que le marché Européen. Il conviendrait de discuter de ces occurrences d'Etat à Etat, l'excellence des relations « Algérie/Chine » se prêtant à une telle stratégie de type « Win-Win ».
- 29.** Redynamiser le SNAT, en le réactualisant dans le sens d'une meilleure exploitation de la diversité territoriale comme facteur de développement de la PME/PMI/TPE/START UP en Algérie. Il s'agit d'améliorer l'attractivité des territoires, en les spécialisant notamment, dans le

cadre d'une stratégie de passage de *l'offshoring*<sup>1</sup> lointain vers le *nearshoring*<sup>2</sup>. Il y a là une opportunité historique pour l'Algérie, en raison de sa proximité géographique et culturelle tant avec l'Union européenne, qu'avec l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud (via le canal de Suez dont la capacité va être doublée).

- 30.** Examiner, à cet effet, l'opportunité d'installer des plateformes logistiques offshore dans les zones côtières et surtout au Sud pour l'exportation, vers les pays de l'Afrique subsaharienne, de produits locaux ou en provenance de pays tiers. Tamanrasset constitue, à cet égard, un bon exemple de future plateforme logistique. De manière générale, mettre l'accent sur l'Algérie comme base logistique mondiale dans tous les domaines, sollicitant à la fois les transports maritimes, aériens et terrestres, et tirant ainsi pleinement profit de sa position géostratégique et géo centrée.
- 31.** Adopter une approche pragmatique à « géométrie variable », concernant la règle 51/49. Il est ainsi préconisé de délimiter ce qui est stratégique de ce qui ne l'est pas, et de minimiser les blocages pour les secteurs non stratégiques, en combinant la balance devises, la balance technologique, et la balance managériale. Il est également recommandé de garder une discrimination raisonnable profitable aux IDE, en fonction du taux de valeur ajoutée, du transfert de technologie et du marché d'exportation qui pourraient bénéficier d'une participation allant jusqu'à 100%. De plus, exception faite des secteurs stratégiques identifiés, libérer totalement l'entrée des IDE et trouver un écart incitatif, sous forme de régime dérogatoire. Il s'agit d'offrir des avantages particuliers pour profiter des opportunités que peuvent offrir les IDE, notamment ceux qui permettraient à l'Algérie de rejoindre les plus sophistiqués d'entre les ancrages aux chaînes de valeur régionales et internationales.
- 32.** Procéder à une évaluation sérieuse et précise des dispositifs de création d'emploi, devant déboucher sur une rationalisation des dispositifs d'aide par leur orientation vers les domaines d'activités à fort potentiel de création de richesse et d'emploi. Ainsi, est-il préconisé de transformer les projets individuels de l'ANSEJ et de la CNAC en projets collectifs et fédérés, orientés activités et emplois durables, le tout en lien avec les mesures d'encouragement à l'émergence des PME/PMI/TPE/Start Up.
- 33.** Consolider les capacités dédiées à l'irrigation agricole, en généralisant le recours aux énergies renouvelables, en augmentant les allocations de ressources à l'accroissement de l'énergie à usage valorisation agricole, notamment dans les zones Sud/Grand Sud, sous forme de soutien direct et ciblé.
- 34.** Encourager la mise en place de projets intégrés dans les campagnes dans le but de stabiliser la population rurale, en accordant la priorité absolue aux jeunes en ce qui concerne l'accès aux terres agricoles.
- 35.** Capitaliser les outputs issus de consultations antérieures, notamment ceux propres à l'exercice sur « le développement local vs les attentes citoyennes », objet d'une saisine du

<sup>1</sup> Les emplois chinois non compétitifs vont chercher de nouvelles plateformes pour produire les mêmes biens et services ailleurs qu'en Chine

<sup>2</sup> Sous-traitance et coproduction, afin de desservir des marchés proches (des grands marchés) tels que l'Europe et les **marchés** émergents où la croissance et la dynamique sont très importantes, (**l'Afrique** par exemple, notamment l'Afrique subsaharienne).

CNES par le Président de la République (CM du 02 mai 2011), et qui a résulté en l'émission des 50 recommandations, dont certaines gardent encore tout leur intérêt. Les experts préconisent la constitution d'un comité intersectoriel ad hoc qui aurait la charge de revisiter lesdites recommandations à l'effet d'en extraire les outputs les plus pertinents.

- 36.** Revoir les dispositions du code des marchés publics en prévoyant une disposition traitant explicitement du principe de la sous-traitance, d'autant plus que la récente révision du code encourage les entreprises contractantes à adopter le principe de l'allotissement des projets. A cet égard, il est également préconisé de faire bénéficier les opérateurs nationaux de « marges-primés » de 10 à 25% pour les coûts des projets, et de 25 à 40% pour les délais de réalisation des projets. Ceci permettra de faire travailler plus les entreprises nationales et de réduire le déficit de la balance des paiements.
- 37.** Mettre en œuvre la recommandation du colloque organisé sous l'égide du Ministère du Commerce en mars 2012 (« L'économie informelle en Algérie : les pistes d'une transition vers la formalisation »), appelant à l'élaboration d'un livre blanc du marché informel. Dans le même ordre d'idées, il est préconisé de simplifier le système fiscal en remplaçant l'ensemble des taxes et charges sociales par une contribution unique, payable mensuellement. Surtout, les charges sociales, qui ne sont plus assises sur la masse salariale, mais sur un pourcentage fixe des recettes totales, ce qui a pour effet d'inciter l'entrepreneur à embaucher et/ou à enregistrer ses salariés informels. A l'heure où la CNAS et la CASNOS lancent des appels à la régularisation de l'ensemble des situations contentieuses, les modèles de taxation unique et simplifiée pourraient être sources d'inspiration.
- 38.** Etendre les prérogatives des Ministres et simplifier les procédures en matière de création, de changement de missions et de dissolution d'institutions sectorielles, selon les besoins et les spécificités de la période. En effet, le changement économique dépend surtout de « l'efficacité adaptative », celle-là même conférant pleine capacité à une société de créer des institutions productives, stables, justes, largement acceptées et - plus décisif encore - suffisamment flexibles pour être modifiées ou remplacées, en réponse aux feedbacks économiques et politiques.
- 39.** Mettre en place une instance ou cellule centrale qui sera investie de la mission éminente s'attachant à la planification stratégique. Dans le même ordre d'idées, mettre en place un think-tank au sein du CNES,<sup>3</sup> permettant de proposer et de suivre cette vision et cette stratégie à long terme. Ce dernier sera à la disposition du Gouvernement pour l'éclairer par des avis experts sur un mode évaluatif à la fois ex-ante, on-going et ex-post.

<sup>3</sup> Cf. Communiqué Conseil des Ministres du 02 Mai 2011 : « En outre, le Conseil national économique et social assurera, dans le cadre de ses rapports périodiques, le suivi du développement de l'économie hors hydrocarbures et particulièrement de l'entreprise, de sorte à recommander les mesures complémentaires ou les correctifs qu'il serait utile de prendre en charge ».

**MESURES A MOYEN TERME**

- 40.** Transformer le reliquat existant du FRR en FII (Fonds pour l'Investissement dans les Infrastructures) et débudgétiser une partie significative des dépenses d'équipement, en transférant leur financement au FII, auquel serait adossée la CNED. Ce nouveau véhicule pourrait mobiliser une capacité de financement additionnelle de l'ordre de huit à dix fois supérieure à ses fonds propres, qui s'élèveraient à 25-30 milliards de dollars, soit le reliquat actuel du FRR. Au total, c'est une capacité de financement de l'ordre de 250 milliards de dollars qui pourrait être mobilisée au cours des dix prochaines années, à raison de 20 à 25 milliards de dollars par an, à travers ce fonds. Au passif, des financements complémentaires pourraient être levés aussi bien auprès d'acteurs nationaux (banques publiques, caisses d'épargne et de retraite) qu'internationaux (bailleurs de fonds multilatéraux), sous forme de « dette obligataire senior » et/ou d'obligations sécurisées par les revenus des projets réalisés (Project bonds). A l'actif, les ressources dudit Fonds pourraient être investies soit, directement, dans le cadre de Partenariats Publics Privés (PPP) associant l'Etat et des entreprises privées, soit, indirectement, à travers des prises de participation dans des fonds d'infrastructures privés gérés par des opérateurs financiers spécialisés dans ce type d'activité.
- 41.** S'appuyer sur le Numéro d'Identification Nationale (NIN) pour la mise en place, à terme, d'un système de ciblage des subventions. Les transferts monétaires directs aux catégories défavorisées devraient être privilégiés par rapport aux subventions. En attendant la mise en place d'un tel système, un rationnement des biens et services accessibles à un prix subventionné pourrait également être envisagé dans un premier temps, comme cela a été fait en Egypte.
- 42.** Parvenir à financer la totalité du budget de fonctionnement par les recettes ordinaires, en « refiscalisant » en profondeur l'économie. Un premier objectif consisterait à améliorer de 15 à 20 points, en 05 à 07 années, le taux de couverture du budget de fonctionnement par la fiscalité hors hydrocarbures.
- 43.** Réhabiliter les sciences mathématiques et consolider la formation d'ingénieurs, en nombre et en qualité, pour pouvoir s'attaquer à la nouvelle économie qui n'est plus celle de l'industrie lourde mais celle de la robotique, de l'intelligence artificielle, des nanotechnologies, des énergies du futur. Accorder des bourses conséquentes pour soutenir ces filières dès le lycée, pourrait constituer un stimulant conséquent.
- 44.** Eriger progressivement, quoique d'un pas cadencé, l'Algérie comme champion des énergies renouvelables, en particulier des énergies d'origine solaire et géothermique, à l'image de la maîtrise du GNL à la fin des années soixante, avec une capacité d'anticipation exceptionnelle. Ce qui réveillerait dans l'imaginaire de nos concitoyens l'esprit créateur de la « nouvelle frontière ».
- 45.** Favoriser la création et le développement des entreprises, notamment en :
- a) initiant un système d'intégration/intéressement des compétences nationales telles que les ingénieurs et techniciens retraités, pour les élever au rang de « seniors professionnels » ;
  - b) montant des formations spécifiques dédiées aux démarches transversales d'appréhension du développement territorial et durable, passant par la création de filières d'agents de

développement territorial, de chefs de projet territorial, de spécialistes des espaces urbains, suburbains et ruraux au gré du « génie des terroirs », etc. ;

- c) évitant de bloquer l'importation de l'approvisionnement industriel et des machines et biens d'équipement, pour ne pas gripper la machine industrielle;
- d) orientant les entreprises publiques vers les produits et les services qui ne peuvent être fournis économiquement par le secteur privé (monopoles naturels, infrastructures, industries en déclin, ou industries naissantes donc peu rentables);
- e) créant un corps de justice spécialisé dans le fonctionnement des entreprises et de l'économie ;
- f) évaluant les responsables administratifs en fonction de leur contribution à la performance économique de leur secteur d'activité ; développer pour cela les instruments et métriques nécessaires ;
- g) introduisant les bases de la discipline de l'économie dans les programmes des enseignements primaires et secondaires ;
- h) encourageant l'organisation des associations professionnelles spécialisées et en leur confiant la responsabilité de l'élaboration des normes éthiques, déontologiques et professionnelles relevant de leurs domaines respectifs, tenant compte des standards universellement reconnus en matière de « *corporate governance* ».

**46.** Devenir, d'abord, un pays agricole est un prérequis pour tout pays aspirant à devenir un pays industrialisé. A cet effet, il est recommandé de favoriser le développement de l'agriculture en commençant par assainir définitivement la situation du foncier agricole, en cadastrant les terres agricoles par l'élaboration d'une carte agricole nationale selon la spécificité des régions et en apurant le contentieux du foncier agricole, notamment des terres Arch.

**47.** Accorder une plus grande importance à la modernisation et au développement de tous types d'élevage et protéger les races locales.

**48.** Mettre en place un cadre de gouvernance à même de permettre de rompre avec le caractère vertical et univoque de l'action administrative et ce, en optant progressivement pour une administration flexible, à fort degré d'autonomie et dont la performance serait dorénavant appréciée à l'aune de la valeur ajoutée apportée aux entrepreneurs et de la contribution de la filière ou du secteur à la formation du PIB. Pour ce faire, il est recommandé de fixer des objectifs chiffrés aux Ministres en charge des secteurs dits « économiques » et même aux responsables de filières, en termes de contribution de leurs secteurs et filières respectifs au PIB (+2% de contribution au PIB pour le secteur industriel en 2017 par exemple).

**49.** Agir de sorte à ce que les subventions implicites accordées aux entreprises en matière d'énergie et d'eau - via des prix inférieurs au coût de revient et en matière d'accès au financement - via des taux d'intérêt bonifiés donnent lieu à des contreparties tangibles pour le budget de l'Etat et pour sa politique d'emploi. Ces subventions devraient, en tout état de cause, être explicitées et réduites graduellement au fil du temps, pour laisser place à un

système transversal d'incitations fiscales à l'investissement dans l'outil productif, l'efficacité énergétique et l'innovation, le tout visant à optimiser les capacités entrepreneuriales.

- 50.** Faire en sorte que, d'une façon générale, la mise en œuvre d'idées de projet devrait pouvoir se faire spontanément, à l'abri de contraintes trop souvent décourageantes (local, crédit, embauche) et surtout sans avoir à payer de charges avant même que l'activité n'ait pu démarrer pour ensuite produire des résultats.

## EN CONCLUSION ...

L'Etat se doit de reformuler ses priorités stratégiques, de réorganiser le cadre budgétaire et fiscal, et plus généralement de revisiter l'architecture institutionnelle en matière de gouvernance économique et sociale, la perspective macro étant de fixer explicitement pour l'Algérie un cap stratégique d'émergence.